



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA –
M. COLONNA – Mme ROUVERAND – Mme JULIEN –
Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY – Mme CHIARADIA –
M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL – M. MARZA

Absents ayant donné procuration : Mme DOUSSE à Mme ROUVERAND –
M. BERARD à M. COLONNA – M. BURGIO à Mme GARCIA – M. GARNONE
à M. DER KASPARIAN

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Contrat départemental de développement et d'aménagement –
modification des tranches 2018 et 2019 – *Annexe 11*

RAPPORTEUR : XAVIER COLONNA

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016-145 du 20 juillet 2016 concernant la signature d'un
contrat départemental de développement et d'aménagement pour la période
quadriennale 2016/2019,

Vu la délibération n° 2019/83 du 29 mars 2019 approuvant la tranche 2018,

Vu la délibération n° 2019/250 du 28 novembre 2019 approuvant la tranche
2019,

Monsieur Xavier COLONNA rappelle à l'assemblée du 20 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 2016-145, la programmation pluriannuelle des projets d'investissement sur les années 2016 à 2019 et a sollicité auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, une subvention à hauteur de 60 % du coût global prévisionnel des projets.

Lors de la séance du 29 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2019/83, la tranche 2018 ainsi que le tableau regroupant l'ensemble des projets d'investissement sur les années 2016 à 2019.

Lors de la séance du 28 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°2019/250, la tranche 2019 ainsi que le tableau regroupant l'ensemble des projets d'investissement sur les années 2016 à 2019.

Concernant le projet « la modernisation de l'hôtel de ville et la mise en accessibilité de la mairie annexe » de la tranche 2018, une partie de ce projet a été réalisée, à savoir la mise en accessibilité de la mairie annexe pour un montant de 144 264 €. Il reste un montant de 155 736 €.

Monsieur Xavier COLONNA propose de réaffecter ce montant sur la tranche 2019 pour un nouveau projet, à savoir la rénovation et l'agrandissement du poste de police municipale. En effet, le poste de police actuel est très exigü. Le départ à la retraite d'un agent occupant le logement municipal situé au-dessus du poste permettra cet agrandissement.

Tous ces changements n'ont aucune incidence sur le total des dépenses subventionnables, à savoir 9 100 000€.

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables (HT)				Total des dépenses subventionnables (HT)
	2016	2017	2018	2019	
Construction d'un nouvel Office du Tourisme, d'une galerie d'Art et d'une salle polyvalente	700 000 €	500 000 €			1 200 000 €
Réaménagement de la place Jean Jaurès	300 000 €				300 000 €
Construction d'un gymnase polyvalent quartier de la Loge			1 580 000 €	4 450 000 €	6 030 000 €
Construction d'un skate-park quartier de la Loge		450 000 €			450 000 €
Extension du dortoir de l'école maternelle S. Thoulouze		150 000 €			150 000 €
Mise en accessibilité de la mairie annexe			144 264 €		144 264 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

05 AVR. 2023

ID : 013-211300215-20230329-DEL202389-DE

Mise en accessibilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)			250 000 €		250 000 €
Extension du cimetière communal			200 000 €		200 000 €
Enfouissement des réseaux secs				220 000 €	220 000 €
Rénovation et agrandissement du poste de police municipale				155 736 €	155 736 €
	1 000 000 €	1 100 000 €	2 174 264 €	4 825 736 €	9 100 000 €

	2016	2017	2018	2019	TOTAL SUBVENTIONS
Subventions attendues	600 000 €	660 000 €	1 304 560 €	2 895 440 €	5 460 000 €

Le montant de la tranche 2018 est estimé à 2 174 264 € H.T, réparti de la façon suivante :

- Construction d'un gymnase polyvalent quartier de la Loge – 1 580 000 € H.T,
- Mise en accessibilité de la mairie annexe – 144 264 € H.T
- Mise en accessibilité du Centre Communal d'Action Sociale- 250 000 € H.T,
- Extension du cimetière communal – 200 000 € HT

Le montant de la tranche 2019 est estimé à 4 825 736 € H.T, réparti de la façon suivante :

- Construction d'un gymnase polyvalent quartier de la Loge – 4 450 000 € H.T,
- Enfouissement des réseaux secs – 220 000 € HT
- Rénovation et agrandissement du poste de police municipale – 155 736 €

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

**27 voix POUR
2 voix CONTRE**

DECIDE :

- **D'approuver les opérations et le plan de financement relatifs à la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 pour un montant de dépenses subventionnables de 2 174 264 € H.T,**
- **D'approuver les opérations et le plan de financement relatifs à la tranche 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 pour un montant de dépenses subventionnables de 4 825 736 € H.T,**
- **De solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur 60 % du coût global soit un montant de**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le **05 AVR. 2023**
ID : 013-211300215-20230329-DEL202389-DE

1 304 560 € H.T pour la tranche 2018,

- **De solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur 60 % du coût global soit un montant de 2 895 440 € H.T pour la tranche 2019,**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution cette délibération.**

Fait en Mairie, le 29 Mars 2023

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

René-Francis CARPENTIER

